

FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE DU 15 mars 2011

ORIENTATION 1 FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES JEUNES ET ADULTES POUR LES QUALIFIER ET LES DIPLÔMER.

Changement au calendrier scolaire du primaire : ajout d'une journée pédagogique

Les commissaires ont accordé, le lundi 4 avril prochain, l'ajout d'une journée pédagogique (PE) au calendrier scolaire 2010-2011. Les membres du personnel enseignant du primaire bénéficieront de cette journée de formation. Cet ajout permettra la mise en œuvre des modifications au régime pédagogique engendrée par le retour de l'évaluation des connaissances ainsi que de la continuité de l'évaluation des compétences des élèves. On réfère, ici, à l'application des nouveaux cadres en évaluation, à la progression des apprentissages ainsi qu'aux modifications aux normes et modalités. Les parents des élèves du primaire seront très bientôt informés de cette nouvelle journée pédagogique. À noter que pour l'occasion, les services de garde seront évidemment offerts aux parents et que le transport scolaire sera également opérationnel pour les élèves de la maternelle et du secondaire.

ORIENTATION 3 MAINTENIR LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES SERVICES DANS UN CONTEXTE DE DÉCROISSANCE SCOLAIRE EN CONSIDÉRANT LES RESSOURCES DISPONIBLES.

**« Investir en éducation, c'est investir dans le développement économique du Québec »
- Josée Bouchard, présidente de la FCSQ**

Les commissaires ont pris connaissance du mémoire déposé par la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) dans le cadre des consultations prébudgétaires du ministère des Finances. Voici la conclusion de ce mémoire qui résume les positions de la FCSQ. « *Malgré le contexte budgétaire actuel, le gouvernement du Québec doit poursuivre ses efforts en investissant en éducation afin d'assurer la persévérance scolaire et la formation qualifiante de tous les jeunes du Québec. La valorisation de l'éducation publique est essentielle pour atteindre les objectifs fixés. Aucune autre compression ne doit être appliquée au réseau scolaire public. Le système d'éducation doit s'adapter pour permettre à chaque personne d'acquérir une formation qui réponde à ses besoins tout au long de sa vie. De cette façon, de plus en plus de Québécois pourront participer activement au marché du travail. En contribuant à la valorisation de l'éducation et au développement de la formation professionnelle, le gouvernement agira sur un des déterminants de la productivité et de la compétitivité. Les commissions scolaires ont su démontrer leur capacité à s'adapter. Elles participent activement au développement économique de leur milieu et exercent un rôle prépondérant qui doit être reconnu. Pour y contribuer davantage, elles doivent disposer d'une marge de manœuvre financière localement.* » Un communiqué et la version intégrale du mémoire sont disponibles sur le site Internet de la FCSQ (www.fcsq.qc.ca) à la section Publications.

Octroi de contrats aux écoles Christ-Roi et Saint-Paul de Preissac

Les commissaires ont octroyé deux contrats de réfection aux plus bas soumissionnaires conformes. L'entreprise Constructions Benoit Doyon a été retenue avec une offre de service au montant de 93 933 \$ pour les travaux de réfection partielle des portes et des fenêtres de l'école Saint-Paul à Preissac. En ce qui concerne la réfection partielle des toitures et des murs de l'école Christ-Roi, l'entreprise M. V. F. Larochelle a obtenu le contrat avec une soumission s'élevant à 116 000 \$. Les travaux débiteront au printemps 2011.

ORIENTATION 4 MOBILISER L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES À CONTRIBUER À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE NOS ÉLÈVES, JEUNES ET ADULTES, ET À VALORISER LA FORMATION CONTINUE.

La CSH s'implique dans l'organisation de la Fête du centenaire d'Amos en 2014

À l'occasion de son assemblée générale de constitution, la corporation des Fêtes du centenaire d'Amos a réservé un siège au sein de son conseil d'administration à un représentant de la CSH. Comme il s'agit d'un événement d'importance pour la communauté amossoise et que cette demande reconnaît l'importance de la CSH dans le développement du milieu, les commissaires y ont délégué le directeur général, M. Yannick Roy, afin de faire les liens opérationnels entre les deux organisations.